

**CFA 2S**Formations Sanitaires et Sociales
en Nouvelle-Aquitaine

Niveau: 3 (équivalent CAP)

Prérequis : aucun

05 49 79 53 33
www.cfa2s.fr
contact@cfa2s.fr

Titre professionnel Agent de Service Médico-Social (TP ASMS)

En alternance

Cursus complet

Formation sur 1 an

Le métier

L'agent de service médico-social assure le nettoyage et le bionettoyage des locaux au sein de structures accueillant des personnes âgées, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il contribue aux prestations hôtelières, notamment la gestion du linge et le service des repas, et accompagne les résidents dans les actes de la vie quotidienne en favorisant leur autonomie et leur bien-être.

Travaillant en équipe et en lien avec les professionnels soignants, il participe au projet personnalisé des résidents, fait preuve de discrétion professionnelle et communique avec bienveillance. Il applique les mesures de prévention des risques, assure la traçabilité de ses interventions et contribue à la transition écologique de l'établissement par le tri des déchets et l'application d'écogestes.

Siège du CFA
14 bis rue d'Inkermann
BP 29105
79061 NIORT cedex 09

Lieux d'exercice

L'Agent de Service Médico-Social intervient principalement au sein de structures médico-sociales accueillant des personnes âgées et/ou en situation de handicap (EHPAD, les EHPA, les petites unités de vie et les résidences autonomie) ou au sein d'établissements de santé (hôpitaux, cliniques).



Objectifs de la formation

Permettre à l'apprenant de :

- Découvrir l'environnement des structures médico-sociales accueillant des personnes âgées ou dépendantes
- Acquérir les savoirs-faire et les savoirs-être nécessaires à l'entretien des locaux, aux prestations hôtelières et à l'accompagnement du résident dans la vie quotidienne
- Contribuer au maintien de l'autonomie, du bien-être, de l'hygiène et de la sécurité des résidents
- Acquérir les connaissances relatives aux réglementations, aux protocoles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques applicables au secteur médico-social



Modalités d'entrée selon public

1 En apprentissage

- avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage*

2 Pour les apprentis ou autres publics inscription au CFA 2S via notre site internet :

- Renseigner la « fiche contact » et transmettre les documents demandés (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, promesse d'embauche ou contrat signé)

* pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, ou porteur d'un projet de création d'entreprise.



Publics

- Personnes issues du système scolaire, demandeurs d'emploi, salariés.



La formation est accessible aux publics en situation de handicap. Votre situation peut nécessiter des aménagements/ adaptations. Un référent est là pour vous accompagner :

Eloïse SCHNAPPER
06 30 03 73 35
e.schnapper@cfa2s.fr

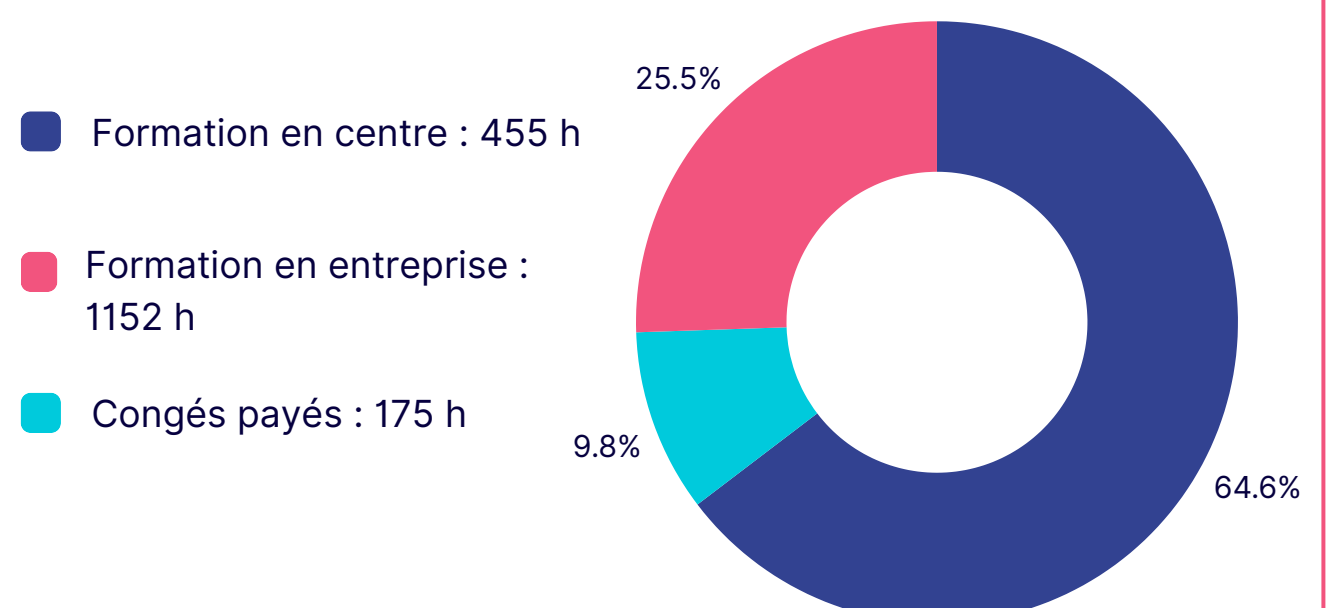
Contenu de la formation

6 compétences professionnelles réparties autour de 3 activités types :

- **Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents**
 - Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires
 - Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces
- **Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement**
 - Contribuer au service du linge du résident et de l'établissement
 - Servir les repas des résidents dans le respect des consignes de l'équipe soignante
- **Contribuer à l'accompagnement du résident dans sa vie quotidienne en tenant compte du projet personnalisé**
 - Accompagner le résident dans ses déplacements et dans sa vie sociale en respectant les consignes de l'équipe soignante
 - Accompagner le résident à prendre son repas et à boire en autonomie dans le respect des consignes de l'équipe soignante

Organisation de l'alternance

Répartition de l'activité de l'apprenti ou salarié en contrat de professionnalisation ASMS pour un contrat de 12 mois



Création: 16/01/26

Modalités d'évaluation

La mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre.

durée de 1h30min

Détails :

Partie « service du petit-déjeuner et accompagnement à la vie quotidienne »

20 minutes,

Partie « réfection de lit et service du linge » :

25 minutes,

Partie « bionettoyage d'une chambre et nettoyage d'un local sanitaire » :

45 minutes,

Au cours de la mise en situation professionnelle le candidat respecte les règles d'hygiène et les mesures de prévention des risques professionnels.

L'entretien final :

L'entretien final permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel

durée de 00h15min

Si le candidat revient pour obtenir un ou des CCP manquant(s) pour valider le titre, le jury tient compte des CCP déjà validés (inscrits dans le livret de certification).

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitation

- RNCP37669 - CAP - Agent accompagnant au grand âge
- RNCP37872 - TP - Agent de propreté et d'hygiène
- RNCP38390 - CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural
- RNCP37715 - TP - Assistant de vie aux familles
- RNCP35028 - TP - Agent de service médico-social

Modalités d'accès à la formation et délai

- Inscription au CFA 2S après signature d'un contrat d'apprentissage, d'un contrat de professionnalisation et/ou validation de votre dossier.
- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou de début des cours : avril
- Possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs CCP composant le titre.

Tarifs

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : prise en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT/FPH/FPE): **sur devis, nous contacter**

Le financement/la rémunération

Formation accessible en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, autres (sur dossier)

La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées. La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 50% du SMIC.

Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	35% du SMIC	50% du SMIC	65% du SMIC*	100% du SMIC*

Dans un établissement adhérent d'une autre branche ou de la Fonction Publique:

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*

* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus

Autres rémunérations

Selon profil, nous consulter.

Titre professionnel Agent de Service Médico-Social

Code : RNCP41365

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

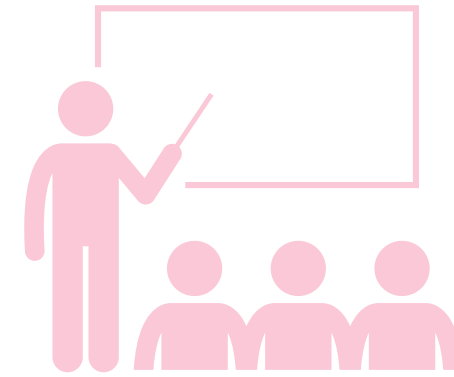
Enregistrement : 05/10/2025

Lieu de formation

CFA 2S

14 bis rue d'Inkermann

79000 Niort



Le contrat d'alternance (de professionnalisation ou d'apprentissage)

Le contrat en alternance a pour objet de permettre à des personnes d'acquérir une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle, sanctionnée par un diplôme, un titre ou une certification à finalité professionnelle. Il associe l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise à des périodes de formation dispensées par un organisme de formation.

Approche pédagogique

Groupe restreint (de 8 à 12 stagiaires) pour permettre un parcours individualisé

Pédagogie adaptée, pratique permettant à l'apprenant de développer, en plus des connaissances en lien avec le diplôme visé, des compétences transversales comme l'autonomie et la responsabilité, qui seront essentielles à la création du parcours professionnel du candidat.

Ces méthodes actives sont mises en œuvre par des intervenants experts venant du monde de l'entreprise, titulaires de connaissances et compétences réelles du métier visé. Les séances sont basées sur des échanges, des partages et des retours d'expériences.

CFA : vos contacts apprentissage

Éloïse SCHNAPPER
06 30 03 73 35
e.schnapper@cfa2s.fr

